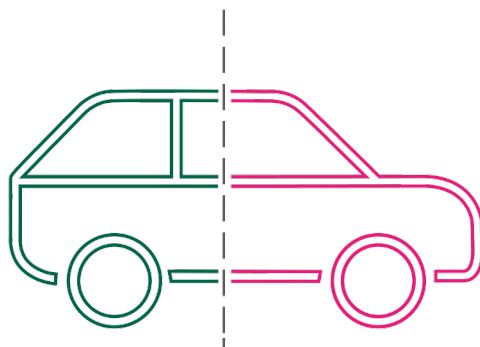




Exemple du fonctionnement de la Garantie Valeur d'achat

Valeur d'achat du véhicule
(moins les frais administratifs et de mise en route)
= 35 500 €



En cas de sinistre,
valeur à dire d'expert (VRADE)
ou remboursement par l'assureur principal
= 20 000 €

Franchise : 800 €

Dette restante due au titre du financement CA Auto Bank : 4 500 €

Calcul de la Garantie Valeur d'Achat :

Valeur d'achat du véhicule - VRADE + Franchise

**35 500 € - 20 000 € + 800 €
= 16 300 €**

La Garantie Valeur d'Achat est versée à CA Auto Bank
afin de solder la dette restante due au titre du financement.

CA Auto Bank reverse le surplus restant à l'assuré soit 11 800 €.

Le client peut utiliser cette somme en guise d'apport afin d'obtenir un nouveau financement sur un autre véhicule.



Principales exclusions :

- Vélo , Mobil home , Camion et Bateau ;
- Les véhicules dont la première immatriculation date de **plus de 10 ans** à la date de conclusion du Contrat de financement ;
- Les véhicules destinés à un usage professionnel ou commercial ayant pour objet le **transport de personnes** et la **sous-location**.

CONTACTS :

Le sinistre est à déclarer dans les 3 mois. Les déclarations sont à adresser à l'assureur :



1 - Par téléphone : **09 74 75 11 12**



2 - Par courriel : **caabmateriel@ca-assurances.fr**



3 - Par courrier postal :

Service Assurance Matériel - TSA 15005- 59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

En cas de sinistre (vol, incendie, accident ou vandalisme) rendant le véhicule techniquement et économiquement irréparable, la Garantie Valeur d'Achat prend en charge la différence entre le solde restant dû et le remboursement de l'assureur principal ou la VRADE.

Garanties

- Prise en charge de la différence entre la valeur d'achat du véhicule et le remboursement de l'assureur principal (ou VRADE).
- Prise en charge de la franchise à hauteur de 1000 €/ sinistre maximum.

Éligibilité

Éligibilité du véhicule

Automobile de tourisme, de moins de 3,5 T ou un véhicule utilitaire de plus de 800 kg et de moins de 3,5 T immatriculé depuis moins de 10 ans à la date de l'adhésion.

Durée

Le véhicule est assuré pendant toute la durée du contrat de financement ou de location. L'engagement minimum est de 12 mois.

Tarification

Crédit

- 0,15% du capital emprunté**
 - Prime mini de 10€
 - Prime maxi de 75€ (offre standard)
150€ (offre luxe*)

LOA

- 0,14% du montant de la facture d'achat TTC**
 - Prime mini de 10€
 - Prime maxi de 75€ (offre standard)
150€ (offre luxe*)

Montant maximum de l'indemnisation :

- Offre standard : 50 000 € automobile
- Offre luxe : 100 000 €
- Pour les camping car ayant souscrit à un contrat de plus de 120 mois : 50% de l'indemnisation